

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre à 17 heures 00 le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la mairie de Huisseau sur Cosson, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE.

**Présents :**

**Les représentants des communes : 3 délégués :**

M LANDRY (*Argent sur Sauldre*), Mme ROBERT (*Brinon sur Sauldre*), (Clémont), M SIMON (*Pierrefitte sur Sauldre*).

**Les représentants des EPCI à Fiscalité Propre : 24 délégués :**

M CHICOINEAU, M JOHANNET, M PATOURET, M AMIOT, MME BREGÉARD (*Agglopolys*), M GOUBERT de CAUVILLE (*CC Cœur de Sologne*), M DEBUIGNE, MME THOMAS, M JOLY, M LEGENDRE, M PINON (*CC Grand Chambord*), M FERRE (*CC Romorantinais et Monestois*), (*CC Sologne des Rivières*), M BIETTE, M SIMON (*CC Val de Cher Controis*), M CASSIER (*CC Sauldre et Sologne*), (*CC Giennoise*), M D'ESPINAY SAINT LUC, M SAVALE, M DUPONT, M THILLIER (*CC Sologne des Etangs*), M GRUGIER, M BONNET, M GILBERT, M BOUQUIN, M ZION (*CC Portes de Sologne*), M GOUJON, (*CC Val de Sully*).

**Pouvoir (1) :** M JOHANNET reçoit un pouvoir de M SARRADIN (*CA AGGLOPOLYS*)

**Absents excusés :** M LEDOUX (*Agglopolys*), Mme PAILLOUX, M HUTTEAU (*CC Grand Chambord*), M MARTELLIERE (*CC Val de cher Controis*), M TERRIER, (*CC Sologne des Etangs*), M GAUDE (*CC Portes de Sologne*).

Membres :	37	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Votants : 29
Communes :	4	3	0	3
EPCI à FP :	33	25	1	26

Date de la convocation 28 novembre 2019

**Ordre du jour :**

- Dispositif de mesure et d'information hydraulique des cours d'eau
  - Visite et présentation du site installé sur le cosson
  - Point sur la mise en œuvre du dispositif d'alerte
- Orientations budgétaires 2020
- Approbation du règlement intérieur
- Questions diverses

# **DISPOSITIF DE MESURE ET D'INFORMATION HYDRAULIQUE DES COURS D'EAU**

## **VISITE ET PRESENTATION DU SITE INSTALLE SUR LE COSSON**

Accueil des membres à la mairie de Huisseau sur Cosson.

Déplacement vers le site, situé près du pont, où se trouve installé le dispositif de mesure « Cosson 4 ». En chemin, Monsieur Joël DEBUIGNE, en tant que Maire de la commune de Huisseau, revient sur les inondations que sa commune a connue en 2016 et 2015 et informe des hauteurs d'eau exceptionnelles sur ses bâtiments communaux.

Monsieur GRUGIER Olivier, Vice-Président en charge dossier présente le site et apporte les explications techniques concernant la mesure des hauteurs d'eau.

**De retour en salle, Monsieur le Président ouvre la séance du comité syndical, rappelle le compte rendu de la précédente réunion et à l'unanimité des membres présents le procès-verbal est approuvé.**

## **POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF**

Monsieur le Vice-Président informe :

- Que toutes les stations de mesures sont installées et équipées d'une télégestion,
- Phase de test concernant les mesures de hauteurs d'eau par le logiciel de supervision,
- Reste à définir les hauteurs d'eau pour créer les seuils d'alerte,
- Protocole d'alerte : définir les destinataires du SMS en cas d'alerte de crue.

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

En introduction, Il est fait un point sur l'évolution de la prise des compétences des membres.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances expose :

- l'aspect budgétaire prévisionnel 2020 pour un montant de 1 000 000 €
- repartit en 2 blocs :
  - Bloc 1 GEMAPI : 940 000 €
  - Bloc 2 Hors GEMAPI : 60 000 €

## **GEMAPI**

### **LES RECETTES**

#### **1. PARTENAIRES FINANCIERS**

La signature du contrat territorial nous garantit les aides des financeurs concernant les actions du CTMA soit :

- CTMA – Financement de 75% (moyenne entre les différentes actions).
- Les postes d'animation et de technicien sont financés à 80 %.
- Le poste de secrétariat 30%.
- Conventions de prêt de main d'œuvre (agents) avec le CDPNE pour le programme Grenouille Taureau.

- Continuité écologique : délégation de maîtrise d'ouvrage : sous condition des financements des partenaires financiers et du reste à charge par le propriétaire : Financement à 100% (opération blanche)

Les subventions attendues sont de 600 000 €.

## **2. DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES**

La participation des membres est calculée selon la clé de répartition, validé par l'arrêté interpréfectoral du SEBB du 3 août 2018 soit :

- 4/10 : Population légale municipal prorata surface bassin versant,
- 2/10 : surface comprise sur le bassin versant du Beuvron,
- 3/10 : linéaire de rives de Beuvron et de Cosson classés liste 2,
- 1/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson hors liste 2 et de tous les affluents (cartographie des cours d'eau).

Cette clé est convertie en pourcentage entre les membres.

La partie GEMAPI est financée par les 11 EPCI à FP. Le produit attendu GEMAPI restera identique à celui de 2019 ; soit pour 2020 : 340 000 € : tableau répartition fiche annexe.

Modalités d'appel de la cotisation

- Acompte de 50% après le vote du budget
- Solde en septembre

## **3. DES PRESTATIONS : LES TARIFS**

Les tarifs 2018-2019 sont reconduits en 2020

<b>LES DEPENSES</b>
---------------------

### **Les actions du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques :**

Les travaux seront réalisés soit :

- en régie avec les agents du SEBB
- soit par des entreprises extérieures,

### **Fin du contrat territorial en 2021- Etude bilan :**

- Lancement de l'étude bilan (consultation cabinet d'étude) et perspectives d'un nouveau contrat territorial.

### **Système d'information sur le fonctionnement hydraulique des cours d'eau et d'alerte :**

- Pour rappel le montant du marché est de 107 796 € TTC
- Financement 50 % en 2019 et 50 % en 2020.

### **Fonctionnement des services :**

- **Equipe technique** : renouvellement du matériel et vêtement de travail- planning de formation
- **Technicien de rivières** : renouvellement vêtements de travail et véhicule de service
- **Animation du contrat territorial** : communication et renouvellement location véhicule
- **Secrétariat/finance/Rh** : renouvellement de la solution d'impression et matériel informatique

### **Personnel du Syndicat au 01/01/2020 :**

- 1 animatrice – FPT grade ingénieur : à temps partiel sur autorisation à 80 %
  - 1 secrétaire administration générale/finance /Rh – FPT rédacteur 1ère classe : temps complet
  - 1 technicien de rivière – CDI de droit privé à temps complet
  - 1 chef d'équipe – CDI de droit privé à temps complet -
  - 1 chef d'équipe suppléant - CDI de droit privé à temps complet
  - 2 agents d'entretien des rivières - CDI de droit privé à temps complet
- Soit 6.8 ETP

### **Amortissement au 01/01/2020 des acquisitions 2019 :**

- Moteur de bateau : 1800 € : 3 ans soit 600 €/ an.
- Droit Logiciel : 1512 € : 5 ans soit 302,40 €/ an.

## **Hors GEMAPI –item 10- ouvrages**

### **LES RECETTES**

#### **DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES**

La participation des membres est calculée selon la clé de répartition, validé par l'arrêté interpréfectoral du SEBB du 3 août 2018 : soit :

- 4/10 : Population légale municipal prorata surface bassin versant,
- 2/10 : surface comprise sur le bassin versant du Beuvron,
- 3/10 : linéaire de rives de Beuvron et de Cosson classés liste 2,
- 1/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson hors liste 2 et de tous les affluents (cartographie des cours d'eau).

Cette clé est convertie en pourcentage entre les membres.

La partie Hors GEMAPI est financée par les membres : soit 3 communes et 7 EPCI à FP qui ont pris la compétence en substitution de leurs communes membres .Le produit attendu restera identique à celui de 2019 ; soit pour 2020 : 60 000 € : tableau répartition fiche annexe.

Modalités d'appel de la cotisation

- Acompte de 50% après le vote du budget
- Solde en septembre

### **LES DEPENSES :**

Faisant suite à la dissolution des syndicats de rivières,

Le syndicat assure le :

- **Fonctionnement et l'entretien de 16 ouvrages**, dont 5 électrifiés, sur le bassin.
- **La charge de 2 emprunts** : dette en capital du 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 45 239,72 €.

Il faudra également prévoir sur l'année 2020 des travaux de réparation sur les ouvrages :

- Barrage de Rouillon pour un montant de 10 000 € TTC

Fin de l'exposé.

**Les dispositions étant exposées et après débats des membres,  
Monsieur le Président demande au comité syndical de délibérer.**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les orientations budgétaires 2020.**

## **APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DESTINE AUX AGENTS DE LA COLLECTIVITE**

Monsieur le Président informe qu'un nouveau règlement intérieur a été établi conformément et en application des dispositions légales, statutaires, réglementaires et conventionnelles des agents de la fonction publique territoriale et des agents de droit privé.

Ce document est destiné à l'ensemble des agents de la collectivité actuels et à venir et quels que soient le statut et le temps de travail.

Monsieur le Président informe que le règlement a été approuvé par les agents de la collectivité et qu'il a reçu un avis favorable du comité technique du CDG 41 en date du 17 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité le nouveau règlement intérieur.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Archives** : reste le Beuvron Amont.

**Prochain Comité Syndical** : Mardi 11 février 2020 à 18h30 à Bracieux  
Vote du Budget Primitif 2020.

**Signatures** : Les membres présents sont invités à signer le registre de délibération.

**Applaudissement de l'assemblée pour remerciements.**

*Fin de la séance 19h00*

*Un buffet est partagé pour clôturer cette séance.*

*En annexe :*

*Fiche GEMAPI 2020*

*Fiche Hors GEMAPI 2020*